Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260321-DE3CM21032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21.03.2026

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 23
Représentés : 23
Date convocation : 17.03.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, samedi 21 mars 2026, à 10h30 en la salle Ty Douar, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, FIAMMINGO Jean-Luc, HARRAULT Stéphanie, BOUGUENNEC Yannick, BUQUEN Muriel, GEORGEL Bruno, MAYADOUX Denis, LABBE Sylvie, ULVE Marielle, MAGUER Alain, ULVE Christophe, SILVESTRE Benoit, TURPIN Gwenn, NAYARADOU Nadine, CABON Vanessa, LE TALLEC Thomas, FLESCH Laurie, HUARD Romain, JAVAUDIN Nancy, PORTIER Laurent, MARSCHAL-PATUREAUX Corinne, MARISCAL Lionel, MARISCAL Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : JAVAUDIN Nancy

3. ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la Délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à **5**

Le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.
« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste : Agir ensemble pour Rédéné
1. FIAMMINGO Jean-Luc
2. HARRAULT Stéphanie
3. BOUGUENNEC Yannick
4. BUQUEN Muriel
5. GEORGEL Bruno

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :
Liste Agir ensemble pour Rédéné : 19 voix

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260321-DE3CM21032026-DE

La liste Agir ensemble pour Rédéné ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

M. FIAMMINGO Jean-Luc, 1er adjoint au Maire
Mme HARRAULT Stéphanie, 2e adjoint au maire
M. BOUGUENNEC Yannick, 3e adjoint au Maire
Mme BUQUEN Muriel, 4e adjoint au maire
M. GEORGEL Bruno, 5e adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Suivent les signatures du procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme,
Le 24/03/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

